PHARMACIE
Santé
Université Paris Cité

Transfert Europe* -> France

En vertu de l'Arrêté du 4 novembre 2019, article 8 et du décret du 4 novembre 2019, article R.631-21-1, des **étudiants ayant validé le 1er cycle des études de pharmacie dans une université européenne*** peuvent candidater pour poursuivre leur cursus à l'UFR de Pharmacie de l'Université Paris Cité.

Les transferts européens ne donnent accès qu'à la 1ère année du 2ème cycle des études de Pharmacie en France (DFASP1).
Si l'étudiant a déjà entamé son 2ème cycle dans son université d'origine, il ne pourra pas demander de dispense d'année d'étude et il devra le recommencer en France.

Le transfert n'est pas un droit.

Il est notamment soumis :

- à des compatibilités pédagogiques entre les programmes des deux UFR,
- aux avis favorable des doyens des UFR de départ et d'arrivée,
- et aux capacités d'accueil de l'UFR de pharmacie de l'Université Paris Cité.

Le dépôt de la demande de transfert vers l'UFR de Pharmacie de l'Université Paris Cité est ouvert **du 15 avril au 31 mai** de chaque année.

Composition du dossier à fournir :

- Formulaire de demande, ci-après,
- Pièce d'identité (CNI ou passeport),
- Lettre de motivation (en français),
- CV (en français),
- Relevé de notes du baccalauréat et de toutes les années d'enseignement supérieur (incluant le nombre de premières années en Santé faites en France le cas échéant).
- Diplôme du 1er cycle des études de pharmacie (authentifié) à fournir avant le 1er septembre de l'année en cours,
- Attestation d'un niveau C1 (CECRL) en langue française (pour les candidats non francophones)
- Programme du 1er cycle des études de pharmacie de la faculté d'origine,
- Tout document permettant de valoriser le dossier/justifier la demande (en français)

IMPORTANT : Le dossier sera à envoyer **en un seul fichier pdf** par mail à l'adresse : scol.dfasp1.pharma@u-paris.fr .
Vous recevrez un accusé de réception de votre candidature par retour de mail.

**Ici Europe comprend : Union Européenne, Espace Économique Européen, Confédération Suisse ou Principauté d'Andorre*

PHARMACIE
Santé
Université Paris Cité

DEMANDE DE TRANSFERT
VERS L'UFR DE PHARMACIE UNIVERSITE PARIS CITE

Ce document doit être renseigné en majuscule

Pour l'année universitaire 20 /20

Je soussigné.e

Civilité : Mme

Nom : Nom d'usage (si différent) :

Prénom : Nationalité :

Né.e le : A (Ville / Pays) :

Année d'obtention du baccalauréat : Série : Pays d'obtention :

@email : Téléphone portable :

Sollicite un transfert depuis l'université

vers l'UFR de Pharmacie Université Paris Cité. J'ai bien noté que mon transfert est soumis notamment à des compatibilités pédagogiques entre les programmes des deux UFR, qu'il ne pourra s'effectuer que sur avis favorable de mon UFR d'origine, du doyen de l'UFR de Pharmacie Université Paris Cité et à condition d'avoir validé au préalable le premier cycle des études de pharmacie. Je m'engage à vous adresser tous les documents et résultats demandés par le service de la scolarité.

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur ce document sont exacts.

Fait à , le

Signature du demandeur obligatoire :

Avis de la Faculté de Pharmacie d'origine	**Avis de l'UFR de Pharmacie de l'Université Paris Cité**
☐ **Favorable** ☐ **Défavorable** A Le Signature et cachet de la Faculté :	☐ **Favorable *** ☐ **Défavorable** A Le Signature et cachet du Doyen de l'UFR de Pharmacie :

* Sous réserve de la validation du 1er cycle des études de pharmacie (attestation à fournir avant le 1er septembre de l'année en cours)